

## *Tibet : résistance au féminin*

*par Ann Riquier.*

*Ann Riquier est écrivaine*

*et auteur de Paroles de Tibétaines parue aux Editions Plon.*

Le 10 mars 1959 à Lhassa, 20.000 Tibétains, mal armés, se soulèvent contre 60 000 soldats de l'armée Chinoise - trois jours de rébellion et de carnage.

Selon les statistiques chinoises, plus de 8000 tibétains auraient été tués. Une chape de plomb vient de s'abattre brutalement sur le Toit du Monde.

De nombreuses femmes prirent part au soulèvement. La plupart furent arrêtées et se retrouvèrent dans la redoutable prison de Drapchi. L'une d'elles, Pamo Kusang subit de nombreuses tortures ; elle se rappelle : « les Chinois s'amusaient à tirer des coups de feu en l'air près de nos oreilles, crevant nos tympans ; mais rien ne nous enlevait notre détermination ». Elle fut condamnée à mort avec trois autres détenues. Le jour de son exécution, des témoins constatèrent qu'elle avait perdu une oreille et que ses cheveux avaient été arrachés. Mortellement atteinte, elle trouva néanmoins la force de se relever pour crier : « Liberté pour le Tibet ».

D'autres activistes du mouvement de 1959, parmi elles, Tsouklang Meme, Galing-Shar, Choe La et Kekong Penpa Dolma, furent arrêtées et moururent en détention. D'autres femmes comme Dhemo Chime et Ressor Yangchen survécurent aux interrogations répétées, à l'isolement et la torture. Mais elles moururent peu après des suites de leur détention. Quelques années plus tard, la seconde vague de soulèvement nationaliste tibétain vit des femmes s'ériger en véritables chefs. Trinley Choedon, reconnu avoir conduit une rébellion de 30.000 personnes, qui s'étendait de l'Est à l'Ouest du Tibet, avant d'être exécutée publiquement en 1969.

En 1980 la résistance tibétaine changea de visage et devint non-violente. Les manifestations pacifiques les plus importantes eurent lieu les 5 et 7 mars 1989. L'armée chinoise tira cependant dans la foule, des centaines de personnes furent emprisonnées et la loi martiale fut imposée pendant un an.

Dans les années qui suivirent, des nonnes se rassemblaient épisodiquement sur la place du Bakor, en chantant « Free Tibet ». A chaque fois, même scénario : la police arrivait, chargeait, arrêtaient les nonnes, puis les battaient. Des caméras placées dans des endroits stratégiques sur les toits filmaient les participantes qui se dispersaient dans les ruelles aux alentours. Celles-ci étaient arrêtées quelques jours après. Les autres s'enfuyaient à pied à travers les Himalaya, bravant le froid et les patrouilles chinoises, pour se réfugier dans les monastères bouddhistes reconstruits au Népal ou en Inde.

Ce sont celles-là qui ont pu témoigner : « J'ai été conduite à la prison de Drapchi où je suis restée quatre ans. Le premier jour, ils m'ont battue avec des bâtons électriques sur tout le corps jusqu'à ce que je tombe inconsciente. Deux jours après, ils ont recommencé jusqu'à ce que je perde à nouveau conscience. Les coups étaient si violents que je ne me souviens plus de ce qui s'est passé ensuite » raconte Tendol arrêtée en 1990 pour avoir crié des slogans indépendantistes.

Les femmes prisonnières subissent souvent des sévices sexuels d'un effroyable sadisme, dont elles parlent avec beaucoup de pudeur. « Ils avaient attaché nos genoux, nos mains liées dans le dos. Ils nous ont mis des caoutchoucs dans la bouche pour qu'elles restent ouvertes et y ont uriné dans la bouche. Ensuite ils y enfonçaient leurs pénis. Si nous fermions les yeux, ils nous frappaient avec des ceintures pour que nous les gardions grands ouverts » raconte Dolma, arrêtée pour avoir distribué des tracts soutenant l'indépendance de son pays.

« Ils m'ordonnèrent d'enlever mes vêtements et de regarder par terre et commencèrent à me battre avec des bâtons. Au début, j'avais honte. Je voyais les autres prisonnières qu'on obligeait à me regarder, mais la violence des coups devint telle que j'oubliais tout ce qui se passait autour de moi. Ils m'allongèrent au sol, envoyèrent l'un d'eux aux cuisines chercher un tisonnier dont ils se servirent pour me frapper. Les murs se mirent à tourner. J'avais l'impression de n'être plus qu'un cadavre. Mes jambes ne me portaient plus. Ils m'obligeaient à me tenir debout et mirent un bâton dans mon derrière. Ensuite, ils le retirèrent. Puis ils prirent les bâtons électriques qu'ils

enfoncèrent dans ma bouche et mon anus. Avec un autre, ils me frappèrent sur les yeux puis de la tête aux pieds », se rappelle Kalsang, jeune nonne du couvent de Shungsep.

Aujourd'hui, grâce à la pression sur la Chine de nombreux gouvernements et associations des Droits Humains, le sort des femmes tibétaines s'est considérablement amélioré. On se rappelle cependant des "nonnes chantantes", qui formaient un groupe de 14 femmes tibétaines emprisonnées, devenues célèbres de par le monde, pour avoir fait sortir clandestinement de prison une cassette contenant des chansons 'patriotiques' (voir encadré).

L'une d'elles, Phuntsog Nyidron, fut libérée en 2004 après 15 ans de prison.

Mais d'autres manquent toujours à l'appel, souligne *Human Rights Watch*, dans un rapport récent.

Celles qui ont fui le Tibet et se sont intégrées à la communauté tibétaine en exil, s'occupent à leur tour de leurs sœurs en provenance du Tibet. Elles les écoutent, les réconfortent, les aident à témoigner. « Lorsqu'elles arrivent jusqu'à nous, elles sont traumatisées. Elles viennent d'échapper à leur bourreau. Elles sont timides, nous les aidons à se réinsérer dans la vie active par des formations de travail souvent liées à notre artisanat. Nous les incitons ensuite à prendre une part active dans l'organisation de notre communauté", raconte Dolma.

Au Tibet les femmes ne sont également plus libres de leur corps. Une loi sur le quota des naissances a été mise en vigueur en juillet 1988. Elle autorise deux enfants par famille. Pour le premier enfant en surnombre, les parents doivent payer une amende de 500 yuans, soit trois mois de salaire pour un fonctionnaire, et pour le second, mille yuans. A Lhassa des femmes enceintes ont été enlevées de force à leur domicile. Elles sont conduites à l'hôpital pour subir des avortements forcés, quel que soit l'état d'avancement de leur grossesse. Pour provoquer l'avortement, un produit est injecté dans l'abdomen de la mère. Si le fœtus est toujours vivant au moment de l'expulsion, une autre injection est faite dans le crâne du bébé.

Mais rien ne peut briser l'esprit des remarquables femmes tibétaines, comme nous le montre les chants « des nonnes de Drapchi »

